

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 20 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt janvier à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Marise HELLARD, Franck ISABELLE, Pierre GIMONET, Laurent TOUCHE, Isabelle TOUZEAU, Bertrand PILET, Michael GEERAERT-HABERT. Secrétaire de séance: Richard BUHAN
Convocation/affichage 16/01/2023

Délibération 01-2023 : Compte Administratif 2022 : Adoptée à l'unanimité (Madame le Maire ne prend pas part aux votes) - Réalisation de l'exercice : section de fonctionnement Dépenses: 171 352.52 / Section de fonctionnement Recette: 183 426.28 - Réalisation de l'exercice : section investissement Dépenses : 91 428.97 / Section investissement Recettes: 104 653.53 - Rappel des reports de l'exercice N-1 en section de fonctionnement Recette (002) : 129 702.87 et en section d'investissement Dépense (001) : 40 907.58 - Résultats cumulés en section de fonctionnement Dépense : 171 352.52 et Recette : 313 129.15 / Résultats cumulés en section d'investissement Dépense : 132 336 .55 et Recette : 104 653.53 - Total cumulé en dépenses de 303 689.07 et en recettes de 417 782.68

Délibération 02-2023 : Affectation des résultats Adoptée à l'unanimité. Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -40 907.58 € / Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 129 702.87 € / Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 13 224.56 € / Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 12 073.76 € / Pas de reste à réaliser / Besoin net de la section d'investissement: 27 683.02 € / Compte 1068 : 27 683.02 € / Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 114 093.61 €

Délibération 03-2023 : Compte de gestion 2022 Adoptée à l'unanimité

Délibération 04-2023 : ABF périmètre délimité des abords de l'obélisque : Adoptée avec 9 voix « pour » et deux « contre » Elargissement du périmètre délimité des abords (un PDA) de l'obélisque qui intègre maintenant une grande partie du village d'Epieds. Cette modification va provoquer des contraintes en urbanisme et un avis de l'ABF systématique pour quasiment l'ensemble de la commune.

Délibération 05-2023 : Reversement de la taxe d'aménagement : Adoptée à l'unanimité. Délibération qui rend caduque la délibération votée par le conseil municipal le 23/09/2022 qui autorisait le reversement de la taxe d'aménagement à EPN sur une hauteur de 20%.

Délibération 06-2023 : Fonds de concours aménagement monuments aux morts : Adoptée à l'unanimité. Enlèvement des grilles qui entourent le monument et des graviers pour enherber. Devis SARL.GUYOT 78 rue du Parc à MOUETTES (27220) : 1 600.00 euros HT / 1 920.00 euros TTC.

Délibération 07-2023 : Fonds de concours aménagement des placards de la mairie : Adoptée à l'unanimité. Projet : aménagement des nouveaux placards. Devis chez BUREAU

VALLEE – 1339 route de Paris LE VIEL EVREUX (27930) : 2 886.37 euros HT / 3 463.65 euros TTC.

Délibération 08-2023 : Fonds de concours portail cimetière : Adoptée à l'unanimité. Restauration portail et portillon. Devis de METALEX – 21, rue Octave Lenoir à EZY-SUR-EURE (27530) : 2 470 euros HT.

Délibération 09-2023 : Fonds de concours ossuaire : Adoptée à l'unanimité. Devis de l'entreprise SIAUGUES - 1, rue Sainte Foy à CONCHES EN OUCHES (27190) : 6 648.33 euros HT / 7 978 euros TTC.

Délibération 10-2022 : Fonds de concours pour l'aménagement du cimetière : Reportée

Questions diverses Méthaniseur : Epanchage des déchets non industriels sur la commune. Réunion publique en cours. Une clé USB avec tous les documents du projet est en mairie pour consultation. **Terrain de boules :** Eclairage du terrain à enlever car dégradations régulières **Aménagement du terrain de foot et de basket sur la friche :** Demande de création d'un « city parc ». Projet couteux et qui risque de créer des nuisances.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Richard BUHAN

Ketty REVEL

